



**ENGIE**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ

Le Comité Entreprise Européen a rendu un avis négatif sur le projet de réorganisation du Groupe

**Le Comité d'Entreprise Européen (CEE ) d'ENGIE a rendu un avis négatif unanime** lors de la consultation du 23 juin sur le « Projet d'évolution du modèle organisationnel d'ENGIE et de création de BRIGHT ». Le CEE considère que ce projet comporte de nombreuses zones d'ombre et est porteur de grands risques pour les salariés des différentes sociétés du Groupe (ENGIE hors BRIGHT et BRIGHT).

## Explanations :

Ce projet de réorganisation du Groupe ENGIE se pose comme la plus grande réorganisation du Groupe depuis la fusion entre Gaz de France et Suez. Il impacte plus de 75 000 salariés dans le monde et fait peser de lourdes incertitudes sur l'avenir des deux sous-groupes distincts ainsi créés (ENGIE hors BRIGHTet BRIGHT)

En effet, depuis dix ans, le Groupe ne cesse de changer de stratégie. Dix années ponctuées par des prises de participations débridées à l'ouverture des marchés de l'énergie, avec le rachat d'International Power par exemple et un développement multipays. Puis, vint le temps de la stratégie des « 3D » (Digitalisation-Décarbonation-2 Décentralisation) et le recentrage du Groupe vers les activités de Services avec pour ambition d'en faire le Groupe leader de la transition énergétique au niveau mondial.

Parallèlement, le Groupe poursuit sa politique de cessions pour financer ses investissements et son dividende, en espérant à nouveau que les investissements à venir seront plus contributeurs à l'autofinancement que ce qui va être vendu.

Le projet de création de BRIGHT s'inscrit dans cette continuité mais cette fois c'est à une échelle inédite puisque c'est près de la moitié du personnel du Groupe (celui du périmètre de BRIGHT) qui entre dans une profonde incertitude sur son avenir.

Quant à l'autre moitié, qui sera dans ENGIE hors BRIGHT, elle peut aussi se poser des questions au regard de l'incertitude qui peut peser sur l'avenir du Groupe. Le chiffre d'affaires du Groupe aura baissé de 13 milliards d'Euros avec la vente de BRIGHT et le Groupe aura d'ici 2023, vendu pour près de 27 milliards d'Euros d'actifs en 5 ou 6 ans, sans qu'une perspective claire de rebond n'apparaisse à ce jour.

**Les membres du CEE estiment que le maintien de BRIGHT dans ENGIE doit pouvoir se faire car BRIGHT ne perd pas d'argent, produit du cash, ne « détourne » pas de Capex au détriment des ENR, et va profiter de la reprise et des perspectives de croissance qui s'annoncent.**

Les membres du CEE considèrent que la stratégie adoptée par la Direction du Groupe ENGIE pour avancer sur ce projet de réorganisation du Groupe a introduit une importante instabilité sociale et beaucoup d'incompréhension sur les objectifs à atteindre. En effet, les réponses obtenues de la direction aux nombreuses questions légitimes des représentants du personnel ne permettent pas d'avoir une visibilité suffisante sur la viabilité de ce projet.

**Le manque de réponses précises sur la création de BRIGHT et les impacts réels chiffrés sur les perspectives de l'emploi ne fait qu'accroître les inquiétudes pour l'avenir du personnel, notamment dans les services et dans les fonctions support.**

Au regard des enjeux sociaux de la création de BRIGHT, les membres du Comité d'Entreprise ont demandé l'application des dispositions de l'Accord Social Européen lors de la création de BRIGHT. Ils ont demandé que les engagements sociaux proposés par le CEE soient inscrits dans le contrat de vente de BRIGHT (si la cession de BRIGHT devait finalement avoir lieu) via accord tripartite garantissant la réalité de ces engagements

La prochaine date sera fixée en septembre dans la continuité des nombreux échanges.

**LA CFDT, PREMIER SYNDICAT EN FRANCE**